

ARRÊTÉ N° 2023_127

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2022 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 AKSAS Fazia,
- 2 ALIMI Laurence,
- 3 BAUDON Aline,
- 4 BENE Audrey,
- 5 BERRAMDANE Naima,
- 6 BLANQUET Émeline,
- 7 CHABROL Émilie,
- 8 CHAMEKHE Cécile,
- 9 CLOT Charline,
- 10 CORNEILLE Émilie,
- 11 COSTE Muriel,
- 12 COURTIN-BALLINGER Cybille,
- 13 COUTURE Laure,
- 14 CUDON JACQUES Audrey,
- 15 DAOUDI Nora,

- 16 DENIAU Séverine,
- 17 DJENNAD Laura,
- 18 DUBUSSY Inès,
- 19 DUCLOVEL Armande,
- 20 DUMONT Corinne,
- 21 EDOUARD Marie Élise,
- 22 EL BADAOUI-ALLOUCHE Rachida,
- 23 EL OUADI Batoul,
- 24 FREMIN Dominique,
- 25 GARCIA Nathalie,
- 26 GERARD Nathalie,
- 27 GIRAUD Marion,
- 28 GIROUARD Pascale,
- 29 GONORT-DAILLY Chrystelle,
- 30 GUERRE Slimane,
- 31 HAMAIDIA Hasnia,
- 32 JEANNEL-DI CINTIO Clothilde,
- 33 JOUANEL BELLANGER Marion,
- 34 JOUGLAIN Maud,
- 35 KHEYAR Katia,
- 36 KOURDI-TAYEBI Najat,
- 37 LEWITANSKI Laurence,
- 38 LIMPENS Maryline,
- 39 MACIEIRA Sylvie,
- 40 MALASSENET Magali,
- 41 MARQUES Sandrine,
- 42 MESSAN Francisca,
- 43 MOUGUE Mireille,
- 44 MZE Mohamed,
- 45 OUIDDIR Malika,
- 46 PAINEAU Karine,
- 47 PIERANDREI Marielle,
- 48 PILOTIN Jonathan,
- 49 PLASSARD Jean-Philippe,
- 50 QUENTIER Anne,
- 51 ROQUES Stefan,
- 52 SALI Djamila,
- 53 SALOMON Aurélie,
- 54 SCARBECK-MURER Sylvie,
- 55 STAALI Halima,
- 56 TORRECILLA GONZALES Silvia,
- 57 VAN DER WOERD Léocadie,
- 58 VARNIER Christine,
- 59 VOYEMANT Mathieu,
- 60 YAHIAOUI Saliha,
- 61 YAPI Roselyne,
- 62 YVER Adèle,

ARTICLE 2. - Le présent arrêté prendra effet le 31 décembre 2022.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230328-2023_127-AR



publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le